

# Nouvelles de l'activité des sociétés

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **16 (1908)**

Heft 6

PDF erstellt am: **06.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

leur tir. Une grande fabrique et une ferme isolée ont seules été brûlées. Néanmoins si les bâtiments ont peu souffert l'état de la population est des plus misérables; il nous fut impossible de trouver à manger quoique ce soit à l'hôtel, et ce n'est que tard et par voie de réquisition, que les officiers prussiens parvinrent à trouver de la place pour nous et nos chevaux. M. L. et moi, échûmes en partage à l'un des pasteurs protestants de la localité, qui nous reçut de la manière la plus amicale, aussitôt que nous eûmes décliné notre qualité de suisses.

Dès le lendemain, nous visitâmes la localité; elle renferme deux ambulances, l'une française et l'autre allemande, manquant de tout, et auxquelles nous laissâmes une partie de notre matériel; en outre, la colonne zurichoise, sous les ordres de M. le professeur Rose, resta à Héricourt et s'occupa immédiatement à recueillir les blessés épars dans les villages du voisinage et à les concentrer sur un seul point. Nous vîmes une centaine de prisonniers français, malades pour la plu-

part, entassés dans un local sans feu, et dont les fenêtres fermaient à peine, ils étaient fort misérables, presque en guenilles, et quoique nous eussions dû à la rigueur ne nous occuper que des blessés, nous ne pûmes laisser tant de misère sans secours, et nous leur distribuâmes quelques vêtements chauds. La population n'est pas moins digne de pitié, elle nous poursuivait en nous demandant du pain, il y avait deux semaines qu'elle n'en avait plus; nous ne pouvions cependant sacrifier les caisses de comestibles que nous avions pour les ambulances, mais nous obtînmes de la boulangerie militaire allemande quelques quintaux de pain qui furent distribués à ces malheureux. Là, comme ailleurs, les habitants n'osent sortir de leur petite ville, le pont ruiné est la limite infranchissable, et, succombant sous le poids d'une énorme occupation, la localité est réduite à ses dernières ressources en fait de vivres. Aussitôt que le sort de Belfort sera décidé, il y aura lieu de s'occuper de venir en aide à ces populations.

(A suivre.)

## Nouvelles de l'activité des sociétés

### Chaux-de-Fonds. Société des samaritains.

— Quelques messieurs qui avaient pu se rendre compte des services que rendent dans d'autres villes les samaritains, songeaient depuis plus d'un an à organiser une section à La Chaux-de-Fonds. En janvier 1908 la Croix-Rouge du district fit donner un cours de pansements et de transports. Ce cours stimula le zèle de plusieurs auditeurs auxquels le D<sup>r</sup> Borel avait inculqué les premières notions de secourisme, aussi une assemblée fut-elle convoquée en mars sous la présidence de M. le D<sup>r</sup> Perrochet.

Après un exposé de la situation, les personnes présentes décidèrent de former une société de samaritains. Un comité provisoire devait élaborer des statuts et faire rapport à la prochaine réunion. Cette assemblée générale eut

lieu le 13 avril; 45 personnes adhérèrent aux statuts présentés, et le comité fut nommé comme suit:

M. A. Monbaron, président, Ravin, 11.  
M. A. Houriet, vice-président, Progrès, 135,  
M<sup>lle</sup> A. Monnard, caissière, Nord, 31.  
M. E. Paux, secrétaire, Ravin, 9,  
M. M. Bloch, chef du matériel, Commerce, 7,  
M<sup>me</sup> Juvet et M<sup>lle</sup> Paux, assesseurs.

La société organise des répétitions et des exercices sous la direction médicale de M. le D<sup>r</sup> Borel, un nouveau cours sera donné en automne. Il est aussi prévu un exercice-sortie combiné avec les samaritains de St-Imier. Enfin les samaritains chaudefonniens chercheront à acquérir du matériel de pansement et une voiturette pour le transport des malades.